

SÉRIE SUR LES QUESTIONS
STRATÉGIQUES

rp02-8f

LA DIVERSITÉ CULTURELLE AU
CANADA :
La construction sociale des différences
raciales

Peter S. Li
Professeur de sociologie
Université de la Saskatchewan



Division de la recherche et
de la statistique

2000

Les points de vue exposés dans ce document de travail sont ceux de l'auteur et ne représentent pas les points de vue ou la position du ministère de la Justice du Canada. Ce document a été commandé pour stimuler la recherche et les discussions.



Série de questions stratégiques

Les documents de recherche qu'on trouve dans la série de questions stratégiques ont généralement été rédigés à l'intention de l'Unité d'analyse statistique et contextuelle de la Division de la recherche et de la statistique (DRS). Cette série fait partie des efforts de la Division de la recherche et de la statistique pour aller de l'avant et explorer l'environnement afin de fournir des perspectives et des éléments contextuels portant sur un éventail de questions à portée sociale et économique. Parmi les sujets abordés, on trouve : les défis stratégiques posés par la biotechnologie et la génétique, les hypothèses concernant les nouvelles tendances de crime et la proposition d'une typologie pour comprendre le crime, les effets du divorce et de la séparation sur les enfants, la mondialisation, ainsi que l'administration d'Internet à l'échelle mondiale.

Les documents qui constituent cette série portent à réflexion. En général, ils ont été rédigés par des intellectuels dont la tâche était d'être exhaustifs dans leur critique des pratiques actuelles et provocants dans leurs suggestions de nouvelles approches.

Les documents de discussion et les travaux de réflexion de cette section de la bibliothèque de la DRS ont déjà animé des discussions dans le cadre d'exercices comme la planification d'un nouveau mandat, la planification de politiques stratégiques par des hauts fonctionnaires et ont également servi de document d'information pour planifier des recherches. Nous avons l'intention de les rendre disponibles afin qu'ils puissent désormais contribuer à alimenter la discussion entre les chercheurs et les décideurs.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec

Valerie Howe, agente principale de recherche
téléphone : (613) 957-9597, courriel : vhowe@justice.gc.ca

Biographie

Peter S. Li est professeur de sociologie à l'Université de la Saskatchewan et occupe la chaire du domaine économique au Centre d'excellence des Prairies pour la recherche en immigration et en intégration. Il a été coéditeur de la Canadian Review of Sociology and Anthropology et est coéditeur du Journal of Comparative Family Studies. Il a également été consultant pour plusieurs ministères fédéraux dans le domaine des politiques touchant l'immigration, le multiculturalisme et les relations interraciales.

Il a publié notamment les ouvrages suivants : *Race and Ethnic Relations in Canada* (Oxford, 1999), *The Chinese in Canada* (Oxford, 1988, 1998), *The Making of Post-War Canada* (Oxford, 1996), *Racial Oppression in Canada* (Garamond, 1988) et *Ethnic Inequality in a Class Society* (Thompson, 1988).



1.0 Introduction

Le terme « diversité culturelle » a pris dans le discours public récent le sens de croissance apparente, dans la société canadienne, du segment de la population qui n'est pas de race blanche, à l'exception des Autochtones. La popularité du mot « diversité » exprime la sensibilisation sous-jacente du public aux différences, imaginaires ou réelles, qui distinguent les gens et qui reposent sur des particularités superficielles comme la couleur de la peau ou d'autres traits. Cette sensibilité aux différences entre races tient en partie à une croyance répandue, à savoir que depuis la fin des années 1960, l'immigration a modifié la trame culturelle du Canada et que l'accroissement de la diversité provoque entre autres tensions et ajustements dans la société canadienne. Cette perception populaire n'est pas tout à fait sans fondement, bien que beaucoup des traits évoqués soient déformés ou exagérés. Le but du présent document est de clarifier les faits relatifs à la diversité et d'expliquer d'où viennent les différences raciales propres à la société canadienne, afin d'orienter la politique future.

2.0 Diversité culturelle au Canada

La composition démographique du Canada est hétérogène sur le plan ethnique en ce sens que la population vient de nombreux pays et a donc des origines et des cultures variées. On décrit habituellement la diversité culturelle au Canada en fonction de l'effectif des segments qui n'appartiennent pas aux deux groupes fondateurs. C'est en effet la méthode adoptée par la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, dans les années 1960, qui a d'ailleurs inventé le terme « troisième force » pour désigner les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas d'origine britannique ou française (Canada, *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, 1965, p. 52).¹ Dans son rapport final, la Commission soulignait que le Canada est une mosaïque ou une société multiculturelle, composée de trois principaux éléments : les Britanniques, les Français et les autres Canadiens. Tout en reconnaissant le statut de fondateurs des Britanniques et des Français, la Commission tenait compte de la contribution des autres groupes. Et cette trichotomie a été fondamentalement adoptée comme la bonne façon de traiter de la nature et de la structure de la diversité de la population canadienne.

La prédominance numérique des personnes d'origine britannique et française est historiquement indubitable. Avant la grande vague de migration des Européens vers le Canada, entre 1896 et le début de la Première Guerre mondiale, la population canadienne était principalement composée de personnes d'origine britannique ou française. Ainsi le recensement du Canada de 1871 indique que 60 pour cent des 3,5

¹ La Commission royale a rédigé un rapport en cinq volumes (*Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, 1967, 1968, 1969a, 1969b, 1970). Le cadre utilisé tout au long du rapport était une trichotomie composée de Britanniques, de Français et d'autres Canadiens, et on accordait peu d'attention aux Premières nations en tant que peuples autochtones jouissant de droits distincts.

millions de personnes vivant au Canada étaient d'origine britannique et 30 pour cent d'origine française. Les Européens qui étaient d'une autre origine ne représentaient que 7 pour cent de la population canadienne de 1871 et de 1881 (Kalbach, 1990, p. 24). Cette répartition démographique a persisté pratiquement jusqu'au tournant du siècle.

La vague d'immigration au Canada qui a précédé la Première Guerre mondiale a commencé à grossir les rangs d'Européens d'origine autre que britannique ou française. De 1896 à 1914, plus de trois millions d'immigrants sont venus au Canada. Puis, quand le flot venant d'Angleterre et d'Europe occidentale s'est affaibli, le Canada a commencé à accueillir des gens venus d'Europe de l'Est et du Sud (Polonais, Ukrainiens, Huttériens et Doukhobors entre autres). Dans l'entre-deux-guerres, soit de 1915 à 1945, deux millions d'immigrants sont venus au Canada (Statistique Canada, 1983, A125-163).

Tableau 1 : Population Canadienne selon l'origine ethnique, 1921 à 1971

	1921	1931	1941	1951	1961	1971
Origine	%	%	%	%	%	%
Britannique	55,4	51,9	49,7	47,9	43,8	44,6
Française	27,9	28,2	30,3	30,8	30,4	28,7
Autre (européenne)	14,2	17,6	17,8	18,2	22,6	23
Asiatique	0,8	0,8	0,6	0,5	0,7	1,3
Autochtone	1,3	1,2	1,1	1,2	1,2	1,5
Noire	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Autre	0,2	0,1	0,4	1,2	1,2	0,8
Pourcentage total	100	100	100	100	100	100
Nombre total	8 787 949	10 376 786	11 506 655	14 009 429	18 238 247	21 568 310

Source :

Compilé à partir du Recensement du Canada de 1971, « Population: groupes ethniques », no 92-723 au catalogue, volume 1, partie 3, bulletin 1.3, tableau 1.

Selon les données des recensements, le pourcentage de la population canadienne d'origine européenne autre que britannique ou française par rapport à la population canadienne totale est passé de 8,5 pour cent en 1901 à 14,2 pour cent en 1921, puis à 17,8 pour cent en 1941 (Kalbach, 1990, p. 24). Parallèlement, le nombre de Canadiens et de Canadiennes d'origine britannique déclinait en termes relatifs, passant de 57 pour cent de la population totale en 1901 à 50 pour cent en 1941, tandis que les Canadiennes et Canadiens d'origine française représentaient toujours environ 30 pour cent de la population totale en 1901 et en 1941. Bref, si l'on recourt à la composition de l'effectif canadien d'origine européenne autre que britannique ou française comme indicateur de pluralité ethnique, il faut conclure à l'accroissement de la diversité entre 1901 et



1941. Toutefois, la population canadienne, en 1941 comme en 1871, était essentiellement composée de gens d'origine européenne (98 pour cent de la population totale en 1941 et en 1871), malgré l'augmentation de la population, qui est passée de 3,5 millions de personnes en 1871 à 11,5 millions en 1941.

De 1941 à 1961, la proportion de la population canadienne d'origine européenne autre que britannique et française a continué d'augmenter. En 1941, elle représentait 17,8 pour cent de la population totale du pays; en 1961, ce pourcentage s'était élevé à 22,6 pour cent (Tableau 1). La population d'origine britannique a au contraire diminué, en termes relatifs, passant de 49,7 pour cent en 1941 à 43,8 pour cent en 1961. Par conséquent, entre 1941 et 1961, la diversité ethnique s'est aussi accrue par l'augmentation de la proportion de la population canadienne d'origine européenne autre que britannique ou française et par la diminution de la proportion de la population canadienne d'origine britannique. Toutefois, la composition ethnique de la population canadienne a continué d'être à prédominance européenne, constituant toujours 97 pour cent de la population totale en 1961 et 96 pour cent en 1971. Ainsi, quand la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme parlait de la « troisième force » et de sa place dans la mosaïque canadienne, les auteurs se plaçaient sous l'angle d'un Canada multiculturel composé principalement de citoyens d'origine européenne, soit britannique, française et autre.

3.0 Évolution de l'immigration et émergence des « minorités visibles »

Le Canada a longtemps compté sur l'Europe occidentale, en particulier sur la Grande-Bretagne, comme principale source d'immigration. Dans les deux décennies qui ont suivi la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a maintenu sa politique favorisant l'immigration en provenance des États-Unis, du Royaume-Uni et des autres pays d'Europe. Toutefois, dans les années 1960, il y a eu d'importants changements dans la politique d'immigration du Canada, mettant ainsi l'accent sur la scolarité et les compétences des immigrants, en tant que critères de sélection des immigrants, bien que les immigrants parrainés, admis en vue de la réunification des familles et de l'établissement des réfugiés, soient restés une importante composante de l'immigration.

La modification de la réglementation relative à l'immigration, en 1967, a donné lieu à l'adoption d'un système universel de points permettant d'évaluer les immigrants potentiels sans tenir compte du pays d'origine ni de la race (P.C., 1967, p. 1616). Le règlement de 1967 reflétait les efforts déployés par le Canada pour attirer des compétences de partout au monde. Cela sans négliger les autres facteurs en présence (Li, 1992a).

L'incidence du règlement de 1967 sur l'immigration est assez manifeste dans les statistiques (Li, 1992a, p. 153 à 157). De 1954 à 1967, le Canada a perdu 60 230 professionnels, techniciens, administrateurs et entrepreneurs au profit des États-Unis, tandis qu'il en accueillait 33 119 en provenance de ce pays. En insistant davantage sur

le capital humain comme critère de choix, le règlement de 1967 a eu pour conséquence de renverser cette tendance. Pendant les dix-huit années allant de 1968 à 1986, le Canada a fait un gain net de 16 349 professionnels, techniciens, administrateurs et entrepreneurs en provenance des États-Unis (Li, 1992a).

De 1954 à 1967, le Canada a perdu 60 230 professionnels, techniciens, administrateurs et entrepreneurs au profit des États-Unis, tandis qu'il en accueillait 33 119 en provenance de ce pays. En insistant davantage sur le capital humain comme critère de choix, le règlement de 1967 a eu pour conséquence de renverser cette tendance. Pendant les dix-huit années allant de 1968 à 1986, le Canada a fait un gain net de 16 349 professionnels, techniciens, administrateurs et entrepreneurs en provenance des États-Unis (Li, 1992a).

Si les immigrants européens constituaient la majeure partie du flux migratoire vers le Canada après la guerre, l'importance de leur effectif par rapport à la population totale des immigrants admis a diminué à partir de 1967. Dans les années 1940 et 1950, l'immigration vers le Canada se faisait presque exclusivement depuis l'Europe. Ainsi, de 1946 à 1953, donc après la guerre, le Canada a admis un peu moins d'un million d'immigrants, dont environ 96 pour cent venaient d'Europe; les immigrants d'origine britannique représentaient à eux seuls 35 pour cent de ce flot (Statistique Canada, 1965). Entre 1954 et 1988, le Canada a accueilli 4,8 millions d'immigrants, dont 56 pour cent venaient d'Europe et 20 pour cent du Royaume-Uni.² Ces pourcentages relativement élevés d'immigration européenne pendant la période d'après-guerre résultaient largement de la quasi-exclusivité de cette source avant 1967. De 1968 à 1988, par contre, le nombre d'immigrants européens au Canada a diminué, atteignant 1,1 million ou 38 pour cent de l'effectif total des immigrants au Canada. Le pourcentage d'immigrants britanniques est passé de 28 pour cent de 1954 à 1967 à 14 pour cent pour la période allant de 1968 à 1988. Il ne fait aucun doute que la modification de la réglementation sur l'immigration dans les années 1960 a permis au Canada d'abandonner le critère de la nationalité et d'accueillir des immigrants de partout au monde.

² Les statistiques sur l'immigration sont compilées à partir des Statistiques d'immigration et des rapports annuels du Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (1956-1965 et 1992); du Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (1966-1976) et du Ministère de l'Emploi et de l'Immigration (1977-1991).



Depuis les années 1970, la présence de minorités visibles dans la société canadienne s'est faite plus marquante, bien que le Canada eut auparavant admis quelques vagues de travailleurs orientaux pour développer de vastes industries et exécuter d'énormes travaux dans l'Ouest du pays (Li, 1998a). Le terme « minorité visible » a été officiellement sanctionné en 1984, quand la commissaire Rosalie S. Abella a nommé ainsi l'un des quatre groupes désignés dans le rapport de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi, conformément au mandat de la Commission (Canada, Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi, 1984). La *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, adoptée en 1986, incluait explicitement les « personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada » dans les groupes désignés, en faveur desquels les entreprises de compétence fédérale ou les sociétés d'État fédérales étaient tenues de prendre des mesures afin d'améliorer leurs possibilités d'emploi (S.C., 1986, c. 31, art. 3)³. Pour le *Recensement du Canada de 1986*, Statistique Canada s'est servi de la catégorie « minorité visible », en y englobant dix groupes : Noirs, Indo-Pakistanaïens, Chinois, Coréens, Japonais, Asiatiques du Sud-Est, Philippins, habitants des autres îles du Pacifique, Asiatiques de l'Ouest et Arabes ainsi que Latino-Américains, à l'exception des Argentins et des Chiliens (Statistique Canada, 1990, p. 71-72).

En 1986, les membres des minorités visibles comptaient pour 6,3 pour cent de la population canadienne; en 1991, leur représentation s'était élevée à 9,4 pour cent, pour atteindre 11,2 pour cent en 1996 (Statistique Canada, 1998). Parmi les 3,2 millions de personnes qui se sont déclarées membres d'une minorité visible en 1996, les Chinois comptaient pour 27 pour cent, les Sud-Asiatiques, pour 21 pour cent, et les Noirs, pour 18 pour cent (Statistique Canada, 1998).

L'immigration subséquente aux années 1970 est à n'en pas douter le facteur le plus significatif de l'accroissement de la minorité visible au Canada. L'élimination de l'obstacle que la race ou la nationalité dressait devant les immigrants en 1967 a favorisé l'immigration depuis l'Asie, l'Afrique et d'autres groupes, dont la venue au Canada était limitée.

Les statistiques sur l'immigration après 1967 font état d'une augmentation de la proportion d'immigrants venus d'Asie et d'Afrique et d'une diminution correspondante du pourcentage des immigrants venus d'Europe (Tableau 2). Dans les cinq années qui ont suivi la modification du règlement, soit de 1968 à 1971, le Canada a accueilli 737 124 immigrants, dont un peu plus de la moitié venait d'Europe, 15,5 pour cent venaient des États-Unis, et 15 pour cent d'Asie. La proportion des immigrants venus d'Europe a ensuite continué de décliner, passant de 38 pour cent du flux migratoire pour 1973 à 1977 à 22,6 pour cent pour 1988 à 1992. En revanche, les

³ La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1986 définit les quatre groupes désignés comme étant « les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada » (S.C., 1986, c. 31, art. 3).

Tableau 2 : Arrivées des immigrants par pays du dernier lieu de résidence permanente, 1967-1991

Période		Europe	États-Unis	Amérique centrale/ du Sud	Antilles	Asie	Afrique	Australasie	Océanie	Non déclaré	Total
1968-1972	Nbre	387 670	114 615	24 863	53 100	112 584	22 014	18 656	0	3 622	737 124
	%	52,6	15,5	3,4	7,2	15,3	3	2,5	0	0,5	100
1973-1977	Nbre	324 131	102 141	63 598	86 627	216 837	42 748	10 870	7 937	0	854 889
	%	37,9	11,9	7,4	10,1	25,4	5	1,3	0,9	0	100
1978-1982	Nbre	196 546	49 407	36 262	39 362	236 596	21 946	6 438	4 502	232	591 291
	%	33,2	8,4	6,1	6,7	40	3,7	1,1	0,8	0	100
1983-1987	Nbre	124 344	36 214	56 442	39 079	226 326	24 027	2 774	3 771	38	513 015
	%	24,2	7,1	11	7,6	44,1	4,7	0,5	0,7	0	100
1988-1992	Nbre	237 666	33 686	91 061	59 911	545 410	70 744	4 771	8 534	0	1 051 783
	%	22,6	3,2	8,7	5,7	51,9	6,7	0,5	0,8	0	100
1993-1995	Nbre	126 509	19 433	39 119	36 599	418 016	45 255	3 476	3 791	0	692 198
	%	18,3	2,8	5,7	5,3	60,4	6,5	0,5	0,5	0	100
1968-1995	Nbre	1 396 866	355 496	311 345	314 678	1 755 769	226 734	46 985	28 535	3 892	4 440 300
	%	31,5	8	7	7,1	39,5	5,1	1,1	0,6	0,1	100

Source :

Chiffres compilés à partir des Statistiques d'immigration, Emploi et Immigration Canada, Édition annuelle de 1973 à 1991; Statistiques d'immigration, Citoyenneté et Immigration Canada, 1995.

immigrants en provenance d'Asie sont devenus proportionnellement plus nombreux, leur représentation passant de 25,4 pour cent pour la période allant de 1973 à 1977 à 40 pour cent entre 1978 et 1982, puis à 51,8 pour cent entre 1988 et 1992. De même les immigrants africains, qui ne comptaient que pour 5 pour cent du flux total entre 1973 et 1977 représentaient 6,7 pour cent de l'ensemble entre 1988 et 1992.

Durant la période de 28 ans qui s'étend de 1968 à 1995, le Canada a accepté 4,4 millions d'immigrants, dont 39,5 pour cent venaient d'Asie, 5,1 pour cent d'Afrique et 7,1 pour cent des Antilles. Si les immigrants de ces régions avaient été comptés comme membres des minorités visibles au sein de la société canadienne, alors, environ 51,7 pour cent des 4,4 millions d'immigrants entrés au Canada entre 1968 et 1995 auraient été membres des minorités visibles. En outre, si certains des immigrants d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud avaient aussi été comptés comme membres de minorités raciales, la proportion de membres des minorités parmi les immigrants entrés au Canada entre 1968 et 1995 aurait été de 58,7 pour cent. Au cours de la même période, les immigrants européens formaient 31,5 pour cent de tous les immigrants au Canada, et les immigrants des États-Unis, 8 pour cent. (Tableau 2).



Ces statistiques sur l'immigration suggèrent qu'environ 2,3 à 2,6 millions de membres des minorités visibles se sont ajoutés à la population canadienne entre 1968 et 1995. Étant donné que les minorités visibles comptaient 1,6 million de personnes au recensement de 1986, 2,6 millions au recensement de 1991 et 3,2 millions au recensement de 1996 (Statistique Canada, 1998), il apparaît évident que l'immigration entre les années 1970 et les années 1990 seulement pourrait largement expliquer l'émergence de la population composée de minorités visibles. La tendance de l'immigration signifie également que la plupart des membres des minorités visibles sont des immigrants de la première génération nés à l'extérieur du Canada, contrairement à la plupart des Canado-Européens qui, en raison d'une politique d'immigration historiquement favorable, tendent à être nés au Canada.

La tendance de l'immigration signifie également que la plupart des membres des minorités visibles sont des immigrants de la première génération nés à l'extérieur du Canada, contrairement à la plupart des Canado-Européens qui, en raison d'une politique d'immigration historiquement favorable, tendent à être nés au Canada.

4.0 Changements dans la diversité ethnique et raciale

Lorsque la Commission royale de 1963 a nommé les trois éléments de la mosaïque canadienne, il s'agissait, sans aucun doute, d'une mosaïque composée, dans une majorité écrasante, de personnes d'origine européenne. La soi-disant « troisième force » elle-même était surtout formée de personnes d'origine européenne. Par exemple, le recensement du Canada de 1961 effectué seulement deux ans avant la Commission royale de 1963 montre clairement qu'environ 88 pour cent des personnes qui n'étaient pas d'ascendance britannique ou française étaient d'origine européenne (Tableau 3). Cette mosaïque canadienne d'Européens a une histoire qui remonte aussi loin que la fin du XIXe siècle et elle s'est maintenue pendant une bonne partie du XXe. Les changements apparus dans la mosaïque avant les années 1970 ont surtout tendu vers l'accroissement de la diversité européenne au sein de la population canadienne par l'ajout d'immigrants d'ascendance non britannique et non française.

En 1971, les Canadiens d'origine européenne représentaient 96 pour cent d'une population totale de 21,5 millions. La population d'origine européenne dominait toujours au sein de la « troisième force », puisqu'elle constituait 85,5 pour cent des 5,8 millions de personnes se déclarant d'origine non britannique et non française au

recensement de 1971 (Tableau 3). Toutefois, en 1981, le pourcentage a baissé, pour représenter 75,8 pour cent de la population qui n'était pas d'ascendance britannique ou française. En 1991, malgré le fait que la population d'origine non britannique et non française atteignait 7,4 millions de personnes, l'élément européen de la « troisième force » avait à nouveau diminué, pour passer à 55,7 pour cent.

Tableau 3 : Composition de la population d'origines ethniques non française et non britannique au Canada, 1961-1991

	1961		1971		1981		1991	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Non britannique et non française								
<u>Une seule origine ethnique</u>								
Européenne (non britannique et non française)	4 116 849	87,6	4 959 680	86	4 648 675	75,8	4 146 065	55,7
Autochtone	220 121	4,7	312 760	5,4	413 380	6,7	470 615	6,3
Asiatique	121 753	2,6	285 540	5	694 830	11,3	1 607 230	21,6
Africaine*	321 27	0,7	34 445	0,6	55 760	0,9	251 050	3,4
Latine, centro- et sud-américaine**		117 550	1,9	179 930	2,4
Îles du Pacifique		80 340	1,3	7 215	0,1
Autre, une seule origine ethnique	210 382	4,5	171 645	3	120 990	2	780 035	10,5
Nombre total de personnes d'une seule origine non britannique et non française	4 701 232	100	5 764 070	100	6 131 525	100	7 442 140	100
Une seule origine ethnique non britannique et non française en pourcentage de la population totale		25,8		26,7		25,5		27,6
Population totale	18 238 247		21 568 310		24 083 495		26 994 045	

Notes :

* Inclut les " Noirs " en 1961 et en 1971, les « Arabes d'Afrique du Nord » en 1981, les personnes d' « origine noire » en 1991.

** Inclut les personnes d'origine nord-américaine (mais non les « Autochtones ») en 1981 ainsi que les personnes d' « origine antillaise » en 1991.

Sources :

Compilation du Bureau fédéral de la statistique, Recensement du Canada de 1961, Population : Origines ethniques, Volume 1, no 92-911 au catalogue, Ottawa : Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1962; Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, 1973; Statistique Canada, 1981 Recensement du Canada, Population : Origine ethnique, Volume 1, no 92-911 au catalogue, Tableau 1, Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1984; Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991, Origine ethnique : La Nation, no 93-315 au catalogue, Tableau 1A, Ottawa : Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1993.

Ainsi, entre 1971 et 1991, bien que la population d'ascendance non britannique et non française continue de représenter 26 à 28 pour cent environ de la population canadienne totale,⁴ la « troisième force » s'est diversifiée racialement et ethniquement

⁴ Les variantes apportées aux questions posées dans les divers recensements compliquent les calculs sur les origines ethniques de la population canadienne. Depuis 1981, les répondants peuvent cocher " origines multiples " parmi les réponses proposées à la question sur leur origine ethnique. Par conséquent, 1 838 615 personnes, soit 7,6 % de la population totale, ont choisi cette réponse (Statistique Canada, 1984). Dans le recensement de 1991, 7 794 250 personnes, soit 28,9 % de la population totale, ont coché " origines multiples "; 88,5 % de ces répondants avaient fait une sélection indiquant une origine britannique ou française et d'autres combinaisons (Statistique Canada, 1993).



avec l'intégration d'un segment croissant de personnes d'origine non européenne. Par exemple, en 1971, les personnes d'origine asiatique ne formaient que 5 pour cent de la population d'ascendance non britannique et non française. En 1981, la population d'origine asiatique était passée à 11,3 pour cent, et a continué à augmenter, pour atteindre 21,6 pour cent en 1991. De même, la proportion de personnes d'origine africaine, qui formaient moins de 1 pour cent de la population d'origine autre que britannique ou française en 1971, était passée à 3,4 pour cent en 1991.

Au moment où le recensement de 1991 a été effectué, la « troisième force » était toujours composée de 55 pour cent d'Européens, mais environ un quart de ce groupe se composait d'Asiatiques et d'Africains. Ce n'est donc pas tant l'augmentation de la proportion de la « troisième force » au sein de la population totale que la croissance des minorités raciales au sein de la « troisième force » qui a rendu la diversité raciale plus évidente au Canada dans les années 1980. Cet élément ressort clairement dans le recensement de 1996, malgré le nombre substantiel de Canadiens choisissant de se déclarer d'« origines multiples » et d'« origines canadiennes ». En surface, il semblerait que le segment non britannique et non français de la population canadienne ait atteint 49 pour cent en 1996 (Tableau 4). En réalité, environ 20,7 pour cent de la population totale a choisi de se déclarer d'« origines canadiennes ». Ainsi, le segment de la population d'origine non britannique, non française et non canadienne était de 28,5 pour cent en 1996, ce qui correspond à la proportion de non-Britanniques et de non-Français des recensements de 1961 à 1991 (Tableau 3). Même au sein de la catégorie plus large « origines non britannique et non française », les personnes d'« autres origines européennes » et d'« origines canadiennes » représentaient les deux-tiers environ.

La tendance des immigrants récents à s'installer dans les régions métropolitaines donne aussi l'impression que la diversité a subi des transformations radicales. Par exemple, même si, à l'échelle nationale, les minorités visibles formaient 11,2 pour cent de la population canadienne en 1996, ce groupe représentait 32 pour cent de la population de la région métropolitaine de recensement de Toronto et 31 pour cent de celle de Vancouver (Statistique Canada).

Tableau 4 : Composition de la population canadienne selon les origines ethniques, 1996

	Nombre	%
Origine britannique seulement	3 267 520	11,5
Origine française seulement	2 683 840	9,4
Origines multiples française et britannique	8 547 145	30,0
Origine unique et origines multiples non britannique et non française	14 029 610 *	49,2 **
Population totale	28 528 115	100,0

	Number *	% **
Autres origines européennes	3 742 890	13,1
Origines canadiennes (unique et multiples)	5 906 045	20,7
Origine autochtone	477 630	1,7
Origine asiatique	1 968 465	6,9
Origine arabe	188 435	0,7
Origine africaine	137 315	0,5
Origine latine, centro et sud-américaine	423 930	1,5
Îles du Pacifique	5 765	0,0
Autres (origine unique et origines multiples)	1 179 135	4,1
Total : non britannique et non française	14 029 610	49,2

Sources :

Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, « Population canadienne selon l'origine ethnique » (36) et selon le sexe (3), Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement, 1996, (Recensement 20 %, données d'échantillon - 93f0026XDB96002). Ottawa : Statistique, 1998.

La croissance des minorités visibles au sein de la « troisième force » donne l'impression que la population canadienne était plus diversifiée culturellement, alors qu'elle continuait à être constituée, très majoritairement, de personnes d'ascendance britannique ou française ou d'autres origines européennes. Il ne fait pas de doute que l'augmentation de l'immigration en provenance des pays du Tiers-monde depuis les années 1970 a contribué à l'accroissement du nombre de membres des minorités visibles asiatiques, africaines et autres au Canada. La tendance des immigrants récents à s'installer dans les régions métropolitaines donne aussi l'impression que la diversité a subi des transformations radicales. Par exemple, même si, à l'échelle nationale, les minorités visibles formaient 11,2 pour cent de la population canadienne en 1996, ce groupe représentait 32 pour cent de la population de la région métropolitaine de



recensement de Toronto et 31 pour cent de celle de Vancouver (Statistique Canada, 1998). Ainsi, la présence plus évidente des minorités visibles au sein de la société canadienne, surtout dans les principales agglomérations urbaines, a donné une nouvelle réalité démographique et politique au multiculturalisme canadien.

5.0 La politique de multiculturalisme

Lorsque la politique fédérale du multiculturalisme a été annoncée pour la première fois en 1971, on l'a décrite comme une politique éclairée destinée à permettre aux personnes de vivre dans la culture de leur choix (Li, 1999). Elle était censée compléter la politique de bilinguisme en ce que même si, sur le plan linguistique, l'anglais et le français demeuraient les seules langues officielles du Canada, toutes les cultures seraient traitées sur un pied d'égalité. La politique de multiculturalisme a été lancée en partie pour contrebalancer le nationalisme québécois et en partie pour apaiser la « troisième force » composée surtout d'« autres Européens » dans les années 1960. Ainsi, tout au long des années 1970, la Direction du multiculturalisme a promu de nombreux programmes visant à aider les groupes ethniques à conserver leurs traditions, leurs coutumes, leur folklore et leurs langues, afin de renforcer l'image multiculturelle de la société canadienne (Li, 1999).

Vers les années 1980, avec la diversification raciale de la « troisième force », l'idée d'utiliser la politique de multiculturalisme comme un moyen de préserver la culture est devenue moins intéressante pour beaucoup de membres des minorités visibles, qui s'inquiétaient davantage des problèmes d'emploi et des autres débouchés dans la mesure où ils étaient confrontés au racisme et à la discrimination au sein de la société canadienne.

Aux audiences du Comité spécial de la Chambre des communes sur la participation des minorités visibles à la société canadienne en 1983, de nombreux témoins représentant des organisations nationales de minorités raciales ont souligné l'ampleur de la discrimination raciale dans la société canadienne et la nécessité d'apporter des changements institutionnels et législatifs dans le but de combattre le racisme (Canada, Chambre des communes, 1983). Dans son rapport à la Chambre, le Comité a noté qu'il était urgent de modifier la politique en vue de l'intégration des minorités visibles aux principales institutions publiques (Canada, Chambre des communes, 1984, p. 50). Le Comité a qualifié la société canadienne de société « multiculturelle et multiraciale » et recommandé que d'autres initiatives soient prises par la Direction du multiculturalisme pour promouvoir les relations raciales, malgré les réserves émises par certains groupes ethniques plus soucieux de la préservation des cultures (Canada, Chambre des communes, 1984, p. 55).

La croissance des minorités visibles a amplifié la critique formulée à l'égard de la politique fédérale de multiculturalisme, à savoir que celle-ci était trop axée sur la préservation des cultures et pas assez sur la promotion de l'égalité sociale. Le comité permanent de la Chambre des communes sur le multiculturalisme (1987) a déclaré qu'il n'était pas toujours justifié de supposer que l'orientation culturelle de la politique de multiculturalisme était énoncée par des communautés ethnoculturelles « établies » d'origine européenne (Canada, Chambre des communes, 1987, p. 22-24). Mais la description, par le comité, des différences existant entre orientation culturelle et orientation vers l'égalité donne à penser que les groupes ethnoculturels européens n'attendaient pas la même chose de la politique de multiculturalisme que les minorités visibles. Avec l'accroissement du segment de la population composé de minorités visibles et de ce fait même, avec une inquiétude grandissante au sujet du racisme et de la discrimination, le conflit apparent entre l'orientation culturelle et l'orientation égalitaire de la politique de multiculturalisme est devenu plus aigu.

La plus grande diversité raciale de la société canadienne dans les années 1980 a créé une nouvelle réalité démographique et politique qui demandait qu'on modifie la politique de multiculturalisme. D'après les changements au programme du multiculturalisme et les déclarations du ministre d'État au Multiculturalisme dans les années 1980, il est clair qu'on a davantage insisté sur le rôle de cette politique comme moyen de promouvoir l'égalité et l'harmonie raciales au sein de la société canadienne.

Il serait erroné de supposer que le fondement démographique de la diversité raciale à lui seul aurait suffi à infléchir davantage la politique multiculturelle dans le sens de l'égalité sociale. Il faut se souvenir qu'au début des années 1980, le gouvernement fédéral cherchait à rapatrier la Constitution du Royaume-Uni et, du même coup, à obtenir l'accord des provinces et des groupes de pression en vue de l'enchâssement d'une charte des droits et des libertés dans la Constitution. Le succès du rapatriement de la Constitution nécessitait, entre autres choses, que le public soit sensibilisé aux valeurs sociales que sont l'égalité, la justice et la liberté, et les appuie. Ainsi, la politique du gouvernement fédéral des années 1980 a mis l'accent sur une égalité sociale plus grande qui coïncidait avec la priorité politique de rapatriement de la Constitution. Il ne fait aucun doute que les discussions publiques sur la Charte et son enchâssement éventuel dans la Constitution ont fait prendre conscience aux Canadiennes et aux Canadiens de la question de l'égalité sociale. Toutefois, l'échec de l'Accord du Lac Meech en 1990 et le rejet subséquent de l'Accord de Charlottetown ont ébranlé la confiance du public envers le gouvernement, affaiblissant son appui à la politique de multiculturalisme. Les préoccupations politiques relatives au rapatriement de la Constitution et l'émergence des minorités visibles comme réalité démographique pourraient expliquer la plus grande importance accordée par la politique à l'égalité et à l'éradication du racisme dans les années 1980. L'évolution de la politique liée aux modifications de la Constitution et l'appui de plus en plus faible du public envers le gouvernement pourraient expliquer pourquoi on a assisté à un repli apparent de la politique du multiculturalisme dans les années 1990.⁵

⁵ Pour prendre connaissance d'une analyse sur l'opposition populaire et partisane au multiculturalisme à la fin des années 1980 et au début des années 1990, veuillez consulter Abu-Laban et Stasiulis (1992).



6.0 Inégalité raciale et politique de la différence

Les changements démographiques et les politiques en matière de multiculturalisme n'ont pas été les seuls facteurs ayant contribué à l'apparition des différences raciales au sein de la société canadienne. En fait, les distinctions raciales découlent également de l'inégalité des chances dans la vie et des valeurs normatives attachées à la couleur des gens.

On dispose désormais de suffisamment de preuves pour établir que le marché du travail canadien offre de plus faibles rémunérations aux minorités visibles (Li, 1988, 1992b, 1997). Les femmes de couleur, en particulier, souffrent d'un sérieux désavantage. Les données tirées du Recensement de 1986 indiquent notamment que, sur le marché du travail, les femmes appartenant à des minorités visibles ne gagnaient qu'environ 49 pour cent du salaire des hommes de race blanche, tandis que les hommes appartenant à des minorités visibles ne gagnaient qu'environ 80 pour cent (Li, 1992b, p. 497). Les données du Recensement de 1991 démontrent, encore une fois, que les minorités visibles ont gagné bien moins que les Canadiens de race blanche, même une fois prises en compte les différences en capital humain et d'autres facteurs (Li, 1997, 1998b; Pendakur et Pendakur, 1996).

Les données du dernier recensement, celui de 1996, continuent de refléter le désavantage dont souffrent les personnes appartenant à des minorités visibles, dans le domaine de la rémunération (Tableau 5). Les personnes originaires d'Asie occidentale et d'Amérique latine ont gagné, respectivement, 6 933 \$ et 8 452 \$ de moins que la moyenne nationale (Tableau 5). Les personnes de race noire ont gagné 5 310 \$ de moins que la moyenne nationale et celles d'origine vietnamienne, 4 968 \$ de moins. Il est évident que certains de ces écarts de rémunération sont dus à des différences relatives au capital humain, à l'expérience professionnelle et aux caractéristiques démographiques. Cependant, même lorsque ces autres différences sont prises en compte, le Tableau 5 (dernière colonne) affiche toujours de plus faibles niveaux de rémunérations pour les minorités visibles. Les Chinois et les personnes provenant d'Asie occidentale, par exemple, ont gagné, respectivement, 3 188 \$ et 5 937 \$ de moins que la moyenne. En fait, toutes les minorités visibles avaient un niveau de rémunération net considérablement inférieur à la moyenne. Par opposition, les niveaux de rémunération de la plupart des groupes autres que les minorités visibles se situaient soit au dessus, soit légèrement en dessous de la moyenne, les exceptions relevées concernaient les personnes d'origine grecque (-2 298 \$) et hongroise (-1 115 \$). Ces données permettent de croire que, au sein du marché du travail canadien, on attache différentes valeurs aux personnes aux origines raciales différentes.

Bien qu'après avoir pris en compte les différences entre les divers groupes, les chiffres indiquent que toutes les minorités visibles ont gagné moins que la moyenne nationale, certaines personnes ont gagné plus qu'auparavant, tandis que d'autres ont gagné moins. Par exemple, une fois que l'on tient compte d'autres variables, on constate que les Chinois ont gagné encore moins, tandis que les personnes originaires des

Tableau 5 : Rémunération brute et nette des travailleurs appartenant à des groupes raciaux et ethniques, Canada, 1996

Groupes raciaux et ethniques	Nombres	Gains sur le marché du travail Écart par rapport à la moyenne nationale (+ ou -)	
		Brute	Nette
Minorités non visibles			
Britanniques, Îles britanniques, Britanniques et Canadiens	94 288	2 929	914
Français, Français et Canadiens	48 542	497	78
Néerlandais	5 148	1 694	912
Allemands	11 708	681	-533
Autres Européens de l'Ouest	1 352	2 525	-61
Hongrois	1 442	1 767	-1 115
Polonais	3 811	464	-850
Ukrainiens	5 034	2 278	-246
Personnes originaires des Balkans	2 433	-159	-669
Grecs	2 373	-4 258	-2 298
Italiens	11 361	1 943	1 031
Portugais	3 735	-2 464	1 359
Espagnols	392	793	-720
Juifs	2 827	12 700	6 632
Autres Européens	5 945	2 696	-87
Autres Britanniques d'origines multiples	38 763	-121	731
Autres Français d'origines multiples	7 123	-93	394
Britanniques et Français, Britanniques, Français et autres	23 370	-1 041	234
Autres origines uniques et multiples	23 969	960	689
Canadiens	72 234	-2 037	-177
Minorités visibles			
Arabes	1 438	-4 162	-4 042
Asiatiques de l'Ouest	798	-6 933	-5 937
Asiatiques du Sud	8 685	-3 129	-2 203
Chinois	11 150	-2 684	-3 188
Philippins	3 290	-5 070	-3 630
Vietnamiens	1 249	-4 968	-4 240
Autres Asiatiques de l'Est/du Sud-est	1 940	-1 755	-1 528
Latino-américains/Centraméricains/Sud-Américains	1 137	-8 452	-3 862
Personnes de race noire	6 987	-5 310	-2 867
Autres origines uniques et multiples	4 296	-5 063	-2 712
Autochtones	8 273	-8 899	-3 474
Total	415 093		
Rémunération moyenne du marché du travail (tous les groupes)		25 663	25 663

Note :

Les écarts de rémunération brute sont les différences réelles par rapport à la moyenne lorsque les écarts d'autres variables n'ont pas été prises en compte. Les écarts de rémunération nette sont les différences résiduelles après vérification statistique des variations concernant les années de scolarité, les emplois à temps plein/mi-temps, le domaine de travail, la profession, le nombre de semaines travaillées, l'âge, le sexe, le statut d'Autochtone et la connaissance des langues officielles.

Source :

Calculs basés sur le Recensement du Canada de 1996, Statistique Canada, dossier de micro-données à grande diffusion sur les individus, 1999.



Philippines et d'Amérique latine ou les personnes de race noire ont gagné considérablement plus. On peut expliquer ces écarts par les différences entre les niveaux d'éducation des divers groupes. Dans certains groupes, tel celui des Chinois, les personnes gagnaient davantage avant que l'on ne tienne compte d'autres variables, parce qu'elles avaient un niveau d'éducation relativement élevé. Mais si l'on part du principe que leur niveau d'éducation est identique à la moyenne nationale, elles souffrent d'un plus important désavantage dans le domaine de la rémunération. Réciproquement, un groupe comme celui des personnes de race noire gagnait moins que la moyenne nationale, en partie à cause du niveau d'éducation relativement faible. Si l'on part du principe que le niveau d'éducation de ces personnes est identique à celui des autres, leur niveau de rémunération s'améliore, mais pas assez pour atteindre la moyenne nationale. Les deux pour cent des personnes qui n'étaient pas d'ascendance britannique ou française étaient d'origine européenne (Tableau 3). Cette mosaïque canadienne d'Européens a une histoire qui remonte aussi loin que la fin du XIXe siècle et elle s'y étend, à l'exception de ceux qui sont originaires de certains pays d'Europe du Sud et de l'Est. Même au sein des groupes d'origine européenne, dont les revenus étaient en dessous de la moyenne, les écarts étaient bien moins importants que pour les Canadiens qui n'étaient pas de race blanche. Étant donné que certains écarts persistent après les rajustements effectués par rapport aux autres différences, on peut dire que les Canadiens qui ne sont pas de race blanche, c'est-à-dire aussi bien les Autochtones que les minorités visibles, sont pénalisés, dans la mesure où ils reçoivent un revenu inférieur, fait que l'on peut attribuer à leur origine. En comparaison, la plupart des Canadiens de race blanche jouissent de revenus supérieurs, en raison de leur origine.

De nombreuses autres études ont également démontré que les chances offertes aux différents groupes raciaux et ethniques ne sont pas les mêmes et que, sur le marché du travail, les membres des minorités visibles tels que les Asiatiques et les personnes de race noire ont de plus faibles revenus que les Canadiens de race blanche (Retiz et Breton, 1994; Satzewich et Li, 1987; Abella, 1984). On a relevé plusieurs facteurs qui font obstacle à la mobilité professionnelle et sociale des Canadiens qui ne sont pas de race blanche, surtout les immigrants. Citons par exemple la difficulté qu'ont de nombreux immigrants qui ne sont pas de race blanche à faire reconnaître pleinement leurs titres de compétences au Canada (McDade, 1988; Zong et Basran, 1998), ainsi que la discrimination professionnelle à l'encontre des membres de minorités raciales très typés et ayant un fort accent (Henry et Ginsberg, 1985; Henry, 1989; Scassa, 1994). Ces études fournissent des explications sur le lien entre les personnes qui ne sont pas de race blanche et une valeur sur le marché inférieure. En bref, les minorités raciales sont défavorisées sur le marché du travail à cause de la discrimination raciale ou du traitement différencié dont elles sont victimes et qui reposent sur des différences superficielles.

En plus d'engendrer une inégalité des chances, les différences raciales constituent des valeurs normatives au sein de la société canadienne. Le Canada possède de longs antécédents en matière de politiques et de pratiques discriminatoires à l'encontre des Canadiens réputés comme étant de race différente, à cause de la couleur de leur peau

et d'autres caractéristiques superficielles. Au fil du temps, les différences de traitement et les politiques défavorables à l'encontre des minorités raciales se sont transformées en caractéristiques identifiables de ces groupes. Il s'ensuit que les caractéristiques superficielles des minorités raciales sont indissociables des caractéristiques sociales défavorables qui leur sont attribuées.

Il existe une abondance de preuves attestant que la société canadienne continue, à ce jour, d'attribuer une valeur sociale inégale aux personnes d'origines différentes. De nombreuses études ont démontré que les Canadiens considèrent les minorités non blanches comme socialement moins désirables et acceptables que les personnes d'origine européenne (Angus Reid Group, 1991; Kalin et Berry, 1996) et ont indiqué que la notion de « race » reste pertinente pour de nombreuses personnes et constitue un moyen d'expliquer leurs expériences quotidiennes (Li, 1994).

La politique de la différence a été clairement énoncée dans le discours politique du début des années 1990, lorsque le débat sur les revendications constitutionnelles et sur la souveraineté du Québec a divisé le Canada et provoqué le repli de la politique de multiculturalisme, considérée par certains comme un ferment de division. Plusieurs sondages d'opinion indiquent que les Canadiens ont fait preuve d'une réticence constante à accepter les personnes d'origine non blanche comme étant dignes d'être des Canadiens. Par exemple, une enquête nationale sur les attitudes, menée en 1991 à la demande de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, a établi que les personnes interrogées se sentaient plus ou moins à l'aise envers les personnes de diverses origines ethniques, accordant aux groupes ethniques d'origine européenne un classement social plus élevé qu'aux personnes non blanches, notamment les Asiatiques et les Noirs. (Angus Reid Group, 1991; Kalin et Berry, 1996). La même enquête a également indiqué que les Canadiens affichaient des tendances contradictoires en ce qui concerne le principe d'égalité et de promotion des droits des minorités. Par exemple, 85 pour cent des personnes interrogées ont indiqué qu'elles approuvaient une politique de multiculturalisme favorisant l'égalité de tous les Canadiens, quelles que soient leur race et leur origine ethnique (Angus Reid Group, 1991, p. 24). Parallèlement, 28 pour cent des personnes interrogées ont déclaré que « les personnes qui viennent au Canada devraient changer pour devenir davantage comme nous » (Angus Reid Group, 1991, p. 35). Un autre sondage d'opinion mené en 1993 soulignait également l'impopularité de la politique de multiculturalisme de l'époque : en tout, 72 pour cent des personnes interrogées pensaient que « l'image traditionnelle du Canada comme nation composée de collectivités, au sein de laquelle chaque groupe racial et ethnique conserve sa propre identité grâce à l'aide du gouvernement, doit céder la place au style américain d'assimilation culturelle » (*The Globe and Mail* 1993 : A1, A2). Une autre enquête, menée par Ekos Research Associates en 1994, indique que pour la plupart des personnes interrogées, il y a trop d'immigrants, surtout de minorités visibles; 60 pour cent des répondants étaient d'avis que « trop d'immigrants ne se sentent aucunement obligés de s'adapter aux valeurs et au style de vie canadiens » (*The Globe and Mail*, 1994). Ces résultats indiquent qu'une



partie du public canadien continue de considérer les minorités visibles comme étant un important problème d'immigration et que la prétendue réticence de ces immigrants à s'adapter aux valeurs et au mode de vie canadiens mine la « cohésion sociale » du Canada.

En dépit de l'absence d'éléments prouvant que les immigrants qui ne sont pas de race blanche fragilisent l'unité et la cohésion du Canada, on prétend souvent qu'une trop grande diversité raciale et culturelle va engendrer la fragmentation de la société canadienne. Pour illustrer une telle position, on peut citer un argument communément soulevé lors des consultations en matière d'immigration : « De nombreuses personnes... craignent également que leur pays ne soit en train de se fragmenter, qu'il ne devienne un ensemble désuni de parties tentant d'atteindre leurs propres objectifs, plutôt qu'une entité unie en quête du bien collectif du Canada. De nombreux Canadiens craignent que les politiques en matière d'immigration et de citoyenneté ne se soucient davantage des préoccupations des groupes d'intérêts, au détriment de celles des Canadiens moyens ». (Canada, Citoyenneté et Immigration, 1994a, p.10). Souvent, les préoccupations liées aux différences raciales sont considérées comme découlant du coût élevé de l'intégration des immigrants de diverses origines culturelles et de la capacité limitée de procéder à cette intégration.⁶ Le corollaire de cet argument est le suivant : à moins d'augmenter les coûts et la capacité d'absorber « les différences », on risque de créer des tensions sociales si l'on essaye d'incorporer les personnes aux origines culturelles diverses; par conséquent, il est juste et nécessaire de contrôler le taux d'immigration qui contribue à la diversité raciale et culturelle laquelle, à son tour, attise l'agitation sociale. Avec le temps, le discours public sur les différences raciales finit par tomber dans un cercle vicieux : la diversité raciale et la politique en matière de multiculturalisme sont perçues comme étant des facteurs de division et les opinions publiques au sujet de la diversité raciale prouvent comment les différences culturelles provoquent l'affrontement des valeurs et des styles de vie; de leur côté, les politiques gouvernementales doivent tenir compte de la nécessité de gérer la diversité, de manière à éviter une fragmentation et une discorde accrues. Vue dans cette optique, la gestion de la diversité devient synonyme de promotion de la cohésion sociale.

L'importance de ces débats politiques indique qu'en dépit de la politique en matière de multiculturalisme et de l'enchâssement des droits de la personne au cours des décennies d'après-guerre, la société canadienne continue de penser qu'il est opportun d'utiliser la « race » comme élément de base pour évaluer la position sociale, la compétence et le caractère désirable des autres. En outre, cela prouve qu'au Canada, les minorités raciales non blanches sont souvent perçues comme moins désirables que les personnes d'origine européenne.

⁶ À titre d'exemple, au cours d'une conférence gouvernementale ayant pour but d'élaborer une stratégie en matière de citoyenneté et d'immigration, l'une des questions posées aux participants était la suivante : « L'actuelle composition culturelle de la population empêche-t-elle l'intégration adéquate des nouveaux arrivants? » (Canada, Citoyenneté et Immigration, 1994b, p. 46).

Il faudrait reconnaître que la valeur sociale et la valeur marchande accordées à l'origine raciale sont reliées (Li, 1998b). On peut voir que les désavantages économiques dont souffrent les personnes appartenant à certaines origines raciales renforcent la précarité de la position sociale de ces personnes puisqu'elles représentent une valeur inférieure sur le marché. À long terme, les disparités économiques liées aux origines raciales contribuent à maintenir la réalité sociale de la race, en accordant une moindre valeur marchande à certains groupes raciaux. Pour sa part, la faible valeur sociale accordée à certaines origines raciales crée des obstacles qui ne font que limiter davantage les débouchés professionnels des personnes concernées.

7.0 Conclusion

Selon les statistiques sur la diversité ethnique du Canada, la proportion de gens d'origine autre que britannique ou française s'est accrue entre le début du siècle et les années 1960. Un tel état de choses s'explique essentiellement par la venue au Canada, durant cette période, d'un plus grand nombre d'Européens d'origines autres que française et anglaise. En fait, plus de 96 pour cent de la population canadienne s'est constituée, durant une bonne partie du XXe siècle jusqu'en 1971, de gens d'origine européenne.

Depuis 1971, on n'a enregistré que des modifications minimales dans la proportion de gens d'origine autre que britannique ou française qui ont grossi les rangs de la diversité ethnique canadienne. Malgré le fait que les gens débarqués au pays depuis les années 1970 ont, par leur origine nationale, varié le profil de l'immigration, la population du Canada demeure essentiellement d'origine européenne. Cependant, la proportion accrue de membres issus des minorités visibles a modifié le profil de la «troisième force », à savoir le groupe de gens d'origine autre que britannique ou française. Ces changements s'expliquent en majeure partie par l'arrivée d'un plus grand nombre d'immigrants en provenance d'Asie, d'Afrique et d'autres régions non européennes après l'élimination, au cours des années 1960, du critère d'origine nationale dans le processus de sélection des immigrants. En 1991, les minorités visibles représentaient 9,4 pour cent de la population totale du Canada et, en 1996, 11,2 pour cent (Statistique Canada, 1998).

La croissance des groupes minoritaires visibles au Canada dans les années 1980 a engendré une nouvelle réalité démographique et politique et, du même coup, des préoccupations toujours plus vives à l'égard de la situation critique des minorités raciales, compte tenu des chances inégales qui leur ont été offertes dans notre société. Vers la même époque, le gouvernement modifiait sa politique de multiculturalisme pour l'orienter davantage vers les problèmes d'égalité et d'harmonie raciales. Il semble bien que, au moment même où l'émergence des minorités visibles au Canada favorisait la naissance d'un secteur politique favorisant une plus grande égalité raciale, le programme politique du rapatriement constitutionnel engendrait également un climat politique qui a amené l'État à appuyer la sensibilisation du public aux questions d'égalité raciale et de justice sociale.



Les différences raciales dans la société canadienne entraînent également dans leur sillage des chances de vie inégales de même que des valeurs normatives qui attribuent une moindre importance sociale aux personnes de couleur. Il existe des preuves solides qui démontrent que les gens issus des minorités visibles font l'objet d'un préjudice salarial sur le marché du travail au Canada en raison de leur origine non blanche.

Une autre dimension de la politique entourant les différences touche le débat sur le coût social de la diversité raciale. On présume souvent dans le discours public que la diversité raciale est une source de fractionnement et qu'elle coûte cher à la société canadienne. Une telle mentalité contribue à justifier, en retour, l'adoption de politiques gouvernementales pour contrôler le volet de l'immigration qui alimente, au-delà des moyens et de la capacité du Canada à absorber les différences, l'expansion désordonnée de la « diversité culturelle ». En résumé, la « diversité culturelle » et les « différences culturelles » deviennent des concepts codifiés qui illustrent les distinctions fondamentales entre les « races » et les conséquences préjudiciables que ces distinctions auraient sur le Canada qui, autrement, serait cohérent sur les plans social et culturel. Malgré l'absence de preuves scientifiques pouvant démontrer que la croissance des minorités visibles ait pu fragmenter la « cohérence » du Canada, les opinions défavorables exprimées dans les sondages d'opinion publique envers divers aspects des minorités visibles, de l'immigration et de l'intégration sont souvent mises en relief pour illustrer l'évidence même de la « fragmentation sociale » et de la « tension raciale ».

Par conséquent, le défi posé par la diversité culturelle ou raciale a moins à voir avec la menace que représentent les minorités visibles pour la « cohésion sociale » qu'avec la réticence du Canada à se considérer autrement qu'une société européenne classique, à se définir comme nation mondiale réunissant des cultures et peuples divers.

Par conséquent, le défi posé par la diversité culturelle ou raciale a moins à voir avec la menace que représentent les minorités visibles pour la « cohésion sociale » qu'avec la réticence du Canada à se considérer autrement qu'une société européenne classique, à se définir comme nation mondiale réunissant des cultures et peuples divers. En résumé, la diversité raciale découle moins des changements démographiques que de la reproduction d'un ordre normatif et économique qui accentue la différenciation sociale fondée sur la race et l'origine raciale.

Il ne fait aucun doute que la croissance des minorités visibles au Canada, bien qu'elles ne représentaient que 11,2 pour cent de la population en 1996, dessine pour l'avenir un nouveau défi démographique et politique. Les prévisions relatives au XXI^e siècle indiquent que la croissance des minorités visibles au pays continuera à surpasser celle de la population totale, encore que le taux sera à la baisse (Dai et George, 1996, p. 27). Selon divers scénarios mis en œuvre pour illustrer la croissance de la population, les minorités visibles devraient atteindre, d'ici 2016, un taux variant entre 19,4 et 20,6 pour cent au sein de la population canadienne. La perspective d'un Canada dont le cinquième des individus ne seraient pas de race blanc devrait alarmer ceux qui ont déjà le sentiment que la tradition européenne et la structure sociale du Canada ont été sapées par la population actuelle qui n'est pas de race blanche, et qui défendent un ordre social et nominal qui accentue les différences « raciales ».

Le Canada, semble-t-il, peut choisir comme option politique de se conformer à l'étroite version de domination culturelle fondée sur la race et les caractéristiques superficielles des gens qui prônent les alarmistes source potentielle grâce à laquelle faire progresser le commerce multilatéral, la diplomatie internationale et d'autres échanges mondiaux. Bref, en reconnaissant la valeur des différences culturelles et de la diversité raciale, le Canada se met également source potentielle grâce à laquelle faire progresser le commerce multilatéral, la diplomatie internationale et d'autres échanges mondiaux. Bref, en reconnaissant la valeur des différences culturelles et de la diversité raciale, le Canada se met également en meilleure position dans un contexte où l'économie et la culture se mondialisent de plus en plus. Le Canada s'était déjà engagé dans cette voie en enchâssant dans la *Charte* les principes d'égalité et de non-discrimination. La question qui se pose demain est de savoir comment combler le fossé entre ce à quoi il s'engage de droit et ce qu'il réalise de fait.



[E]n reconnaissant la valeur des différences culturelles et de la diversité raciale, le Canada se met également en meilleure position dans un contexte où l'économie et la culture se mondialisent de plus en plus. Le Canada s'était déjà engagé dans cette voie en enchâssant dans la Charte les principes d'égalité et de non-discrimination.

Bibliographie

ABELLA, Rosalie S. *Rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi*, Ottawa, ministre des Approvisionnementnements et Services, 1984.

ABU-LABAN, Yasmeeen et Daiva STASIULIS. « Ethnic pluralism under siege: Popular and partisan opposition to multiculturalism », *Canadian Public Policy*, 18(4), p. 365-386, 1992. Traduction française : Analyse de politiques.

GROUPE ANGUS REID. *Les Canadiens et le multiculturalisme : Étude nationale sur les attitudes des Canadiens 1991*. Rapport présenté à Multiculturalisme et Citoyenneté Canada en 1991.

CANADA, CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION. *Vers le 21^e siècle : une stratégie pour l'immigration et la citoyenneté*, Ottawa, ministre des Approvisionnementnements et Services, 1994a.

CANADA, CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION. *Canada 2005 : une stratégie pour la citoyenneté et l'immigration : documentation*, Ottawa, ministre des Approvisionnementnements et Services, 1994b.

CANADA, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION. *Le programme d'immigration*, Ottawa, Information Canada, 1974.

CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES. *Débats de la Chambre des communes*, 27 janvier 1994, p. 455.

CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES. *Multiculturalisme : Cimenter la mosaïque canadienne*, 1987. Rapport du Comité permanent du multiculturalisme.

CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES. *L'égalité, ça presse!*, 1984. Rapport du Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne.

CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES. *Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne*, 1983.

CANADA, COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 5, « La capitale fédérale » et vol. 6, « Les associations volontaires »*, Ottawa, 14 février 1970.

CANADA, COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 3, « Le monde du travail »*, Ottawa, 19 septembre 1969a.



CANADA, COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 4, « L'apport culturel des autres groupes ethniques »*, Ottawa, 23 octobre 1969b.

CANADA, COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 2, « L'éducation »*, Ottawa, 23 mai 1968.

CANADA, COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 1, « Les langues officielles »*, Ottawa, 8 octobre 1967.

CANADA, COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME. *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, 1er février 1965.

CANADA, COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI. *Rapport de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi*, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services, 1984.

C.P. 1967-1616, 16 août 1967, *Gazette du Canada, Partie II*, vol. 101, no 17, p. 1350-1362.

DAI, S.Y. et M.V. GEORGE. *Projections de la population des minorités visibles, Canada, provinces et régions, 1991-2016*. Statistique Canada, catalogue 91-541-XPE, Ottawa, ministre de l'Industrie, 1996.

DAI, S.Y. et M.V. GEORGE. « Canadians Showing Signs of Cultural Insecurity », *Globe and Mail*, 11 mars 1994, p. A6.

DAI, S.Y. et M.V. GEORGE. « Canadians Want Mosaic to Melt, Survey Finds », *Globe and Mail*, 14 décembre 1993, p. A1, A2.

HENRY, Frances. *Who Gets the Work in 1989?* Ottawa: Conseil économique du Canada, 1989.

HENRY, Frances et Effie GINSBERG. *Who Gets the Work? A Test of Racial Discrimination in Employment*, Toronto, Social Planning Council of Metro Toronto and the Urban Alliance on Race Relations, 1985.

KALBACH, Warren E. « A demographic overview of racial and ethnic groups in Canada », p. 18-47 dans Peter S. Li, éd., *Race and Ethnic Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1989.

- KALIN, R. et BERRY, J. W. « Interethnic attitudes in Canada: Ethnocentrism, consensual hierarchy and reciprocity », *Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 28, 1996, p. 253-261.
- LI, Peter S. « The multiculturalism debate », p. 147-176 dans Peter S. Li, éd., *Race and Ethnic Relations in Canada*, deuxième édition, Toronto, Oxford University Press, 1999.
- LI, Peter S. *The Chinese in Canada*, deuxième édition, Toronto, Oxford University Press, 1998a.
- LI, Peter S. « The market value and social value of race », p. 113-130 dans Vic Satzewich, éd., *Racism and Social Inequality in Canada*, Toronto, Thompson, 1998b
- LI, Peter S. « Self-employment among visible minority immigrants, white immigrants, and native-born persons in secondary and tertiary industries of Canada », *La revue canadienne des sciences régionales*, vol. 20, 1996, p. 103-117.
- LI, Peter S. « Unneighbourly houses or unwelcome Chinese: The social construction of race I the battle over 'Monster Homes' in Vancouver, Canada », *International Journal of Comparative Race & Ethnic Studies*, vol. 1, 1994, p. 14-33.
- LI, Peter S. « The economics of brain drain: Recruitment of skilled labour to Canada, 1954-86 », p. 145-162 dans Vic Satzewich, éd., *Deconstructing a Nation: Immigration, Multiculturalism and Racism in '90s Canada*, Halifax, Nouvelle-Écosse, Fernwood Publishing, 1992a.
- LI, Peter S. « Race and gender as bases of class fractions and their effects on earnings », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol.29, 1992b, p. 488-510.
- LI, Peter S. *Ethnic Inequality in a Class Society*, Toronto, Wall and Thompson, 1988.
- MCDADE, Kathryn. *Barriers to Recognition of the Credentials of Immigrants in Canada*, Ottawa, Institut de recherche en politiques publiques, 1988.
- PENDAKUR, Krishna et Ravi PENDAKUR. *Earnings differentials among ethnic groups in Canada*, Ottawa, Recherche et analyse stratégique, Ministère du Patrimoine canadien, 1996.
- REITZ, Jeffrey G. et Raymond BRETON. *The Illusion of Difference: Realities of Ethnicity in Canada and the United States*, Toronto, Institut C.D. Howe, 1994.
- SATZWICH, Vic et Peter S. LI. « Immigrant labour in Canada: The cost and benefit of ethnic origin in the job market », *Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 12, p. 229-241, 1987.



SCASSA, Teresa. « Language standards, ethnicity and discrimination », *Études ethniques du Canada*, vol. 26, 1994, p. 105-121.

STATISTIQUE CANADA. *Le quotidien*, 17 février 1998.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement du Canada, 1991*. Origine ethnique : le pays, catalogue 93-315, Ottawa, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1993.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1986, fichier de microdonnées à grande diffusion sur les particuliers* : Documentation et Guide de l'utilisateur, 1990.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement du Canada de 1981: population : origine ethnique, volume 1*. Catalogue 92-911, Ottawa, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1984.

STATISTIQUE CANADA. *Statistiques historiques du Canada*, Deuxième édition, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services, 1983.

STATISTIQUE CANADA. *Historical Statistics of Canada*, Toronto, MacMillan of Canada, 1965

ZONG, Li et Gurcharn BASRAN. “ Devaluation of foreign credentials as perceived by visible minority professional immigrants ”, *Études ethniques du Canada*, 1998.